

Journée
Internationale
pour l'élimination
**de la violence à
l'égard des
femmes**



GOUVERNEMENT DE LA
**NOUVELLE
CALÉDONIE**

25.11.2010

Au fil de l'histoire

Le 25 novembre a été déclaré Journée Internationale Contre la Violence à l'Égard des Femmes lors de la première rencontre Féministe de l'Amérique Latine et des Caraïbes tenue à Bogota, en Colombie, du 18 au 21 juillet 1981. De nombreuses femmes dénoncèrent les violences qu'elles avaient subies, au sein de leur famille ou hors du cercle familial (viols, coups et harcèlement sexuel) ainsi que les violences commises par l'État, comme les tortures et les viols des femmes incarcérées pour des raisons politiques. Les sœurs Mirabal, assassinées le 25 novembre 1960 en République Dominicaine symbolisent aussi bien la résistance d'un peuple face à un régime dictatorial que la résistance des femmes. C'est à l'issue de cette rencontre que fût décidé de faire du 25 novembre la « Journée pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

Elles devinrent alors les symboles du combat pour éradiquer ce fléau qu'est la violence à l'égard des femmes.

En 1985, la question des violences envers les femmes est évoquée publiquement lors de la 3^{ème} conférence mondiale sur les femmes à Nairobi au Kenya.

Mais c'est à partir de la Conférence mondiale des Droits de l'Homme tenue à Vienne en 1993 et la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes la même année, la société civile et les gouvernements ont reconnu que la violence à l'égard des femmes était une préoccupation autant sur le plan des politiques publiques que des droits de l'homme. La violence à l'égard des femmes est alors définie comme « tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». La déclaration mentionne également cette violence comme une violation des droits de la personne et de sa dignité.

Le 19 octobre 1999, à la 54e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les représentants de la République dominicaine et 74 États membres présentent un projet de résolution visant à faire du 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans son texte, la violence à l'égard des femmes est définie comme tout acte portant un préjudice physique, sexuel ou psychologique, dans la sphère privée comme dans la sphère publique. L'Assemblée générale des Nations Unies exprime ainsi sa crainte que la violence à l'égard des femmes ne soit un frein à leur lutte pour l'égalité des chances dans les domaines juridique, social, politique et économique.

Le 17 décembre 1999, par sa résolution 54/134, l'Assemblée générale a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à organiser ce jour-là des activités conçues pour sensibiliser l'opinion au problème.

La campagne 2008-2015 lancée par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon en 2008 « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » engage et invite tous les pays à mettre en place, d'ici 2015, une législation solide, des plans d'action multisectoriels, des mesures préventives, des mécanismes de collecte de données et des opérations systématiques pour combattre la violence sexuelle dans les situations de conflit. D'après le rapport de l'ONU publié en 2009, 70% des femmes dans le monde sont victimes de violence physique, psychologique ou sexuelle.

En France, le premier ministre François Fillon a fait de la lutte contre les violences conjugales la « grande cause nationale » de 2010 et donne une nouvelle impulsion à un élémentaire combat pour la sécurité des femmes débuté en 1972. Il déclare en 2006 qu'il s'agit d' « un

combat qui n'avance jamais assez vite ! La douleur difficile à partager car la honte réduit au silence...».

Au niveau régional, depuis l'adoption de la Plate-forme d'action pour le Pacifique (1994) et du Programme d'action mondial de Beijing (1995), les États et Territoires insulaires du Pacifique se fondent sur ces deux textes pour concevoir des actions, à l'échelon national et régional, et instaurer une coopération internationale, afin de donner aux femmes les moyens d'agir dans les domaines politique, juridique, social et culturel. La Plate-forme d'Action du Pacifique appelle les pays de la région à faire de l'élimination de la violence à l'égard des femmes une priorité nationale : elle englobe les abus des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Le Programme d'action de Pékin adopté le 15 septembre 1995 à l'issue de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes, renforce cette position et invite les gouvernements à mener des actions pour prévenir et éliminer les violences envers les femmes.

Bilan d'étape du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

« Trop de femmes, dans trop de pays, parlent la même langue, celle du silence » nous dit l'écrivain Anasua Sengupta, historienne indienne (extrait de Silence »).

Selon les études INSERM menées en 2002 et en 2008, une femme sur huit a été victime de violences sexuelles avant 15 ans. Cette réalité est intolérable. L'enjeu c'est celui de la dignité à laquelle a droit toute personne humaine. C'est pourquoi le Gouvernement s'engagera, dans le prolongement des travaux de l'Observatoire de la condition féminine, à la mise en place d'un Comité multisectoriel pour l'élimination des violences faites aux femmes. Le caractère pluridisciplinaire de cette instance doit nous permettre d'appréhender de manière plus globale la nature et la raison des violences ainsi que les politiques de prévention à initier, au niveau de chaque collectivité. ».

Extraits du Discours de Politique Générale du Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, M. Philippe GOMES.

M. Philippe Gomes, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans son discours de politique générale, rappelle que les femmes et jeunes filles de tous pays demeurent silencieuses face à la violence qu'elles subissent. Cependant, grâce au travail des Mouvements associatifs, des Institutions, nous pouvons constater que de plus en plus de femmes osent en parler, osent dénoncer la violence à leur égard.

La violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles est un phénomène qui se répand de manière gigantesque sur tous les continents. Au moins une femme sur trois dans le monde a été battue, forcée d'avoir des rapports sexuels, ou a subi des sévices d'un partenaire intime au cours de sa vie. Commémorée le 25 novembre, la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles offre une occasion unique de rappeler aux opinions du monde entier que ces énormes injustices persistent.

En effet, malgré les progrès accomplis pour combler les inégalités entre les sexes, les femmes représentent 60% des segments les plus démunis de la population mondiale, ne comptent que moins de 16% des parlementaires du monde, représentent les deux tiers des analphabètes de la planète. De plus, que ce soit en temps de guerre et dans l'intimité de leurs foyers, elles sont systématiquement victimes des violences.

La violence à l'encontre des femmes remonte historiquement à l'inégalité des rapports de pouvoir hommes-femmes et la persistance de la discrimination à l'égard de celles-ci. Qu'elle se manifeste sous forme de violence domestique, de traite des femmes et de mutilation génitale féminine, la violence sexiste est une réalité cruelle du 21^e siècle.

Comme le rappelle, Helen Clark, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): "Ignorer ce fléau permet de perpétuer la culture de l'impunité et affaiblit les perspectives de développement humain. Notre planète n'atteindra pas les objectifs de développement si nous ne réussissons pas à accorder les mêmes chances aux femmes et aux hommes et à garantir leur sécurité".

Afin de répondre à ces constats, aux recommandations internationales et régionales concernant l'élimination de toutes formes de violences faites aux femmes, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a placé cette thématique dans ses priorités d'actions.

Ce plan d'Action est basé entre autres sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Élimination De la violence à l'Égard des Femmes (CEDEF) de l'ONU, toutes deux ratifiées par la France, et de la Plate-forme d'Action pour le Pacifique.

La violence à l'encontre des femmes peut revêtir différentes formes: sévices sexuels, corporels ou psychologiques infligés par un partenaire intime; sévices corporels ou sexuels infligés par des membres de la famille ou autres; harcèlement sexuel et sévices sexuels exercés par des personnes incarnant l'autorité (enseignants, représentants des forces de l'ordre ou employeurs); trafic pour travail forcé ou prostitution forcée; et certaines pratiques culturelles traditionnelles ou mariages d'enfants, violence liée à la dote; crimes d'honneur commis contre les femmes pour laver l'honneur de la famille. En situations de conflits, le viol systématique est une autre forme de violence exercée à l'égard des femmes. Au moins une femme sur trois dans le monde a déjà été battue, contrainte à avoir des rapports sexuels ou victime d'autres mauvais traitements – généralement par un proche.

La violence à l'égard des femmes et les discriminations qu'elles peuvent subir dans tous les domaines restent encore un phénomène mondial mal connu.

Dans le bilan d'étapes à mi-parcours, le Président du Gouvernement de la Nouvelle – Calédonie a cité différents points :

124. Engager la mise en place d'un Comité multisectoriel pour l'élimination des violences faites aux femmes. Ce Comité a été mis en place en novembre 2009. Au mois de mars 2010, un Comité CEDEF a été mis en place au sein duquel différentes thématiques (emploi, du sociale, de la formation, de la politique) sont abordées afin de lutter contre toutes les formes de discriminations faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie et toutes les formes de violences faites à l'égard des femmes*.

125. Faire appliquer la Convention internationale sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations faites à l'Égard des Femmes

Les missions du comité multisectoriel ci-dessus englobent également les discriminations envers les femmes. Le gouvernement a confié à l'ISEE l'élaboration d'indicateurs statistiques, *il est sur la réactualisation des données sur les thèmes « **santé et social** », « **emploi, formation et économie** ».* La prochaine séance du Comité CEDEF au mois de Janvier abordera la thématique « **criminalité, justice et violences faites aux femmes**).

En parallèle, une formation des Pays Francophones organisée à la CPS en début d'année 2010 a permis de former les techniciens de la Condition Féminine sur l'analyse des statistiques par genre au mois de Juin et la Nouvelle-Calédonie y a participé.

126. Engager les études nécessaires pour identifier les causes qui freinent l'insertion des femmes dans le domaine économique et donc leur émancipation

Une étude a notamment été commandée par le Gouvernement auprès de l'Université de Rouen, en partenariat avec l'Institut Agronomique Calédonien (IAC). De plus, les « tournées économiques » du Gouvernement dans les Communes de l'intérieur et des îles, traitent, entre autres, de l'insertion professionnelle des femmes.

*Sur le volet économique, pour l'année 2010, le Gouvernement dans sa campagne de sensibilisation va entre autre évoquer les violences « **administratives et économiques faites aux femmes** » (pas d'accès aux ressources financières, éliminer toutes pièces d'identités...)*

127. Diffuser un guide exhaustif sur les droits des femmes et sur l'égalité des sexes

Ce guide a été présenté lors de la journée de la femme, le 08/03/2010, il est toujours disponible et sera présenté dans le cadre de la formation communautaire allant du 3 au 8 mars 2011.

128. Créer une Mission à la Condition Féminine. Poursuivre le travail sur le rôle et la place de la femme kanak au sein de la société.

Une réorganisation administrative a permis de créer une Direction « de la Culture, de la Condition Féminine et de la Citoyenneté » (DCCFC). Une chargée de mission, basée en Province Nord a pris ses fonctions en avril 2010.

130. Développer les services de planning familial, notamment dans l'intérieur et les îles et améliorer l'accès aux moyens de prévention, à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse

Deux « Maisons de la Femme », incluant des services de planning familial seront engagées prochainement, l'une en Province Nord, l'autre en Province des Îles Loyauté. *De plus, cette Maison de la Femme en Province-Nord s'équipera d'espaces d'écoute et d'accompagnement de victimes et d'auteurs de violences.*

Sur la question des violences, d'autres actions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie se feront dans le courant de l'année 2011 :

- ❖ La proposition d'un module de formation sur les violences faites aux femmes et les mesures visant à son élimination dans le cadre de la première « formation communautaire » organisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie du 3 mars au 8 mars 2011.
- ❖ La sortie d'une brochure intitulé « **RAPPORT- FORMATION SUR LES DROITS DE LA PERSONNE et VIOLENCES FAITES AUX FEMMES** », reprenant les modules de formation et les interventions et échanges réalisées durant cette séance de formation.

Ce plan d'action 2010-2011 a pour principal objectif de sensibiliser la population sur le phénomène des différentes formes de violences faites aux femmes et d'apporter des réflexions et résolutions sur la prise en charge des violences à différents niveaux avec pour finalité de les éliminer et permettre ainsi une meilleure émancipation de la femme dans le développement de ce Pays.

- *En italique, les compléments de phrase pour étayer les informations par point.*

La journée du 25 novembre

Cette année, le gouvernement propose de mettre en place une campagne de sensibilisation médiatique à partir du début décembre 2010 par la réalisation de spots télévisés.

■ Le thème proposé :

La violence envers les femmes, ce n'est pas notre culture

L'idée fondatrice s'appuie sur la culture comme un principe moteur, de base pour éliminer la violence faite aux femmes en s'attachant à la violence dite psychologique et ses différentes déclinaisons.

L'objectif est de sensibiliser les citoyens sur la violence dite psychologique et d'impliquer toutes les catégories sociales et toutes les composantes culturelles dans la lutte contre ce type de violence que subissent toutes les femmes et également des hommes en Nouvelle-Calédonie. Le but est de rappeler et réaffirmer un des principes fondamentaux de la vie en société : le respect de l'être humain véhiculé par toutes les sociétés. Et d'affirmer une société de demain que nous voulons : celle d'une société qui véhicule des principes et valeurs humaines.

Ces mini spots télévisés porteront un message de lutte contre les violences : il est proposé que chaque groupe socioculturel en présence donne un message dans leur langue maternelle : « La violence faites aux femmes, ce n'est pas notre culture ».

Ces mini spots télévisés mettront en scène différentes formes de violences :

- ❖ **Les violences économiques ou encore administratives** : pas d'accès aux revenus salariales, brûler les papiers d'identité, privation économique d'une manière globale, interdiction d'avoir un emploi,
- ❖ **Les violences psychologiques** : insultes, harcèlement moral, violences verbales, de voir sa famille et amis, comportements humiliants destinés à dévaloriser l'Autre, menaces, chantage, ou de liberté d'action, isolement etc.,
- ❖ **Les violences physiques** : les brutalités et agressivités physiques,
- ❖ **Les violences sexuelles** : tentatives de viol, viol ou représentation de la femme comme objet sexuel.

ANNEXES

Des femmes dans l'Histoire - Les sœurs Mirabal

Qui étaient les sœurs Mirabal ?

Patria, Minerva Maria Teresa et Dedé étaient nées à Ojo de Agua près de la ville de Salcedo, dans la région de Cibao de la République Dominicaine, d'Enrique Mirabal et de Maria Mercedes Reyes. Les sœurs Mirabal – Las Mariposas (Les Papillons)- étaient des activistes politiques et des symboles hautement visibles de la résistance au régime dictatorial de Trujillo. Elles avaient été emprisonnées à plusieurs reprises, avec leurs maris, à cause de leurs activités révolutionnaires pour la démocratie et la justice. Le 25 novembre 1960, trois des sœurs Mirabal, Minerva, Patria et Maria Teresa ont été tuées avec Rufino de la Cruz par les membres de la police secrète de Trujillo. Les trois femmes avaient été conduites par Rufino à Puerto Plata pour rendre visite à leurs maris emprisonnés. Les corps des trois sœurs furent trouvés au fond d'un précipice meurtries et étranglées. Les nouvelles de leurs meurtres choquèrent et outragèrent la nation. L'assassinat brutal des sœurs Mirabal étaient un des événements qui a aidé à propulser le mouvement anti-Trujillo. Trujillo fût assassiné le 30 mai 1961 et son régime fut renversé peu de temps après.

Les sœurs sont devenues les symboles à la fois de la résistance populaire et féministe. Depuis l'année de leurs morts, les sœurs Mirabal ont été commémorées dans des poèmes, chansons et livres. Une exposition de leurs objets personnels a été montée au Musée National d'Histoire et de Géographie de la République Dominicaine, un timbre à leur mémoire a été publié et une fondation privée collecte de l'argent pour rénover un musée familial dans leur ville natale. Le 8 mars 1997, Journée Internationale de la Femme, une peinture murale a été représentée sur l'obélisque que Trujillo avait érigé en son honneur à Saint Domingue. Il représente les images des quatre sœurs. La peinture sur l'obélisque est intitulée « Un Canto a la libertad » (Un chant à la Liberté).

